



LE LIVRE BLANC DU FORUM FRANÇAIS DE LA JEUNESSE

Mettre la **jeunesse** au coeur des politiques publiques



PRÉSENTATION DU FORUM FRANÇAIS DE LA JEUNESSE

Le Forum Français de la Jeunesse (FFJ) s'est créé le 20 juin 2012. Il vit par la volonté de 15 des principales organisations nationales gérées et animées par des jeunes. Celle de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Par-delà leurs divergences, nos organisations de jeunes, associatives, syndicales, politiques et mutualistes, sont convaincues que la jeunesse a une parole à apporter à notre société. Elles ont travaillé ensemble depuis 2012 pour faire un état des lieux des conditions de vie de notre génération et apporter une réponse collective chaque fois que cela était possible. C'est un impératif démocratique d'entendre cette voix. Celle d'une génération qui a du mal à se faire une place dans le monde du travail et dans les divers lieux de représentation mais qui devra assumer demain les choix d'aujourd'hui.

Le Forum Français de la Jeunesse est une assemblée autonome des pouvoirs publics. Il se veut un espace de représentation des jeunes par eux-mêmes au niveau national mais également d'échanges et de travail sur l'ensemble des difficultés que traverse notre société. La jeunesse doit prendre sa place dans la définition des politiques publiques.

Nous voulons donc parler collectivement de la place des jeunes dans la société à travers leur engagement, leur participation aux choix démocratiques, économiques et sociaux, et le respect de leurs droits qu'il s'agit de renforcer.



NOS PARTENAIRES



QUELQUES-UNES DE NOS REPRÉSENTATIONS



SOMMAIRE

Introduction	4
I - Renforcer l'engagement des jeunes	6
A - Soutenir l'ensemble des formes d'engagement	6
B - Favoriser l'esprit critique des jeunes	10
C - Renforcer la vie associative	12
II - Renforcer la place des jeunes dans la société pour rendre leur participation effective	14
A - La participation politique	14
B - La participation sociale et économique	20
C - La participation environnementale	30
III - Permettre l'accès au droit commun des jeunes et l'exercice de leurs droits	32
A - Accès au droit commun	32
B - Accès à la santé	38
C - Accès à la mobilité	44
D - Accès au logement	46
Synthèse de nos propositions	50
Les notes	53

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la jeunesse ? Pour les organisations membres du Forum Français de la Jeunesse, la jeunesse est une période de vie faite de transitions. Elles peuvent être de différents ordres : passage du domicile familial au logement autonome, mise en couple, temps entre la fin de la scolarité obligatoire et l'acquisition d'un emploi stable, apprentissage de la citoyenneté, etc.. L'autonomie et l'émancipation des jeunes sont l'aboutissement de ce processus.

La société a une vision souvent négative de la jeunesse. Selon Jean-Claude Richez (chercheur à l'INJEP), il existe trois modèles de représentation des jeunes, qui place le jeune soit comme un mineur, à élever, à éduquer ; soit comme un jeune en difficulté ou dangereux, à surveiller ; ou comme une ressource que l'on considère comme autonome¹. Si les deux premiers modèles sont régulièrement abordés en France lorsqu'il s'agit de parler des jeunes, la démarche visant à l'autonomie et la responsabilisation des jeunes est beaucoup plus rare, à la différence des pays nordiques.

Jamais plus nous ne nous taisons ! Le Forum Français de la Jeunesse reste convaincu qu'il est temps que les jeunes soient partie prenante lorsque nous parlons de leurs conditions de vie actuelles et de leur avenir, mais aussi lorsqu'il s'agit de traiter l'ensemble des problématiques sociales. Le mouvement spontané du printemps 2016, où des centaines de milliers de jeunes ont pris la parole sur le projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, alors que personne n'avait demandé leur avis, doit interpeller. **Que ce soit dans les médias, dans les espaces de décisions privés et publics, la société doit laisser de la place aux jeunes pour qu'ils expriment leurs points de vue. En attendant que cette place soit faite, les organisations membres du Forum Français de la Jeunesse la prennent à travers ce Livre blanc.**

On reproche souvent à tort à la jeunesse d'être désengagée de la chose publique, du fait associatif et des questions d'ordre politique.

Nous savons aujourd'hui que les jeunes s'engagent pour trois raisons principales :

- Se rendre utile socialement, vouloir faire changer les choses, prendre part au débat.
- Créer des liens sociaux, rencontrer, découvrir et échanger avec des personnes avec lesquelles l'on a (ou non) des bases communes.
- Développer des savoir-être et des savoir-faire, ce qui peut notamment favoriser une insertion professionnelle future.

Les études montrent que les jeunes s'engagent de plus en plus. Seulement cet engagement ne passe plus forcément par les méthodes traditionnelles d'engagement (vote, adhésion à un parti politique ou syndicat), mais emprunte d'autres voies, telles que le numérique, les manifestations ou encore l'économie sociale et solidaire.

A ceux qui critiquent le caractère ponctuel et distancié des nouvelles formes de mobilisation, craignant que le manque de pérennité puisse constituer un obstacle à la construction de projets durables, nous rappelons qu'être bénévole dans un festival ou aider temporairement à mobiliser pour une élection est déjà un engagement profitable à tou.te.s. Il ne faut pas stigmatiser ce mouvement spontané mais en comprendre les raisons. Nous y voyons la volonté de dépasser des barrières réelles comme la mobilité, la précarité ou la durée des études. L'inclusion des jeunes dans la société et la reconnaissance de leurs droits favoriseront un engagement durable.

Les organisations de jeunes portent une partie des solutions. Nos organisations sont innovantes notamment car elles connaissent un renouvellement permanent de leurs responsables, allant de pair avec le renouvellement des idées et des pratiques. Ceci implique d'être centré sur un projet et de ne pas personnaliser l'action. Ceci exige de nous de faire vivre la pratique démocratique. Nos organisations démontrent que chacun.e, même jeune, est en capacité de prendre des responsabilités. Le monde institutionnel doit s'inspirer de l'ensemble de ces pratiques pour agir et se renouveler. La défiance envers nos institutions montre le danger démocratique auquel notre génération fait face, souvent seule.

Dans la continuité de l'engagement, nous sommes convaincu.e.s que la participation de la jeunesse à la vie de la cité est un enjeu pour l'ensemble de la société et pour l'émancipation des jeunes. Or, les jeunes n'ont pas toujours de place dans les institutions (associations, entreprises et institutions politiques). Ceci peut également s'appliquer aux publics sous représentés et à tou.te.s celles et ceux qui font la France mais à qui nos institutions laissent trop peu de place. Les jeunes ont un profond sentiment de défiance vis-à-vis des institutions censées les représenter ou les aider. Il y a donc une véritable rupture entre les jeunes et les institutions, les premiers ne se sentant pas pris en compte et les seconds ayant des difficultés à leur accorder une place.

Enfin et pour conclure, cette défiance et la multiplicité des dispositifs contribuent à laisser les jeunes mal informés sur leurs droits. Le taux important de non-recours aux prestations² favorise aujourd'hui la précarité des jeunes et fait de cette classe d'âge la plus pauvre de France³.

Pour toutes ces raisons, le Forum Français de la Jeunesse souhaite être force de propositions. Vous trouverez dans ce Livre blanc 22 des propositions principales du Forum Français de la Jeunesse, indispensables pour une meilleure place et vie des jeunes en France. Par ailleurs, au-delà de celles-ci, le FFJ est fort d'une centaine de propositions formulées par et pour les jeunes, dont les avis sont cités en quatrième de couverture.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Si les jeunes sont pleins de projets et cherchent à s'investir dans le collectif, ils ne trouvent pas forcément les relais nécessaires pour les aider à monter une association ou à trouver une structure dans laquelle s'impliquer pour promouvoir un projet humanitaire ou sportif.

Le baromètre 2016 sur la jeunesse du Crédoc et de l'INJEP montrait que 35% des 18-30 ans donnent bénévolement quelques heures de leur temps au moins ponctuellement dans l'année, et que l'engagement régulier plaçait les jeunes français en deuxième position en Europe, 20% des 18-24 ans déclarant s'engager régulièrement⁴.

Il appartient donc aux pouvoirs publics de favoriser l'engagement, c'est à dire tout acte volontaire animé par des convictions ou des valeurs quelque soit sa forme, et d'en accroître la reconnaissance de la société.

1

RECONNAÎTRE DANS LA FORMATION ET L'EMPLOI, LES EXPÉRIENCES ASSOCIATIVES ET COMPÉTENCES ACQUISES DANS LE CADRE NON-FORMEL

SOUTENIR L'ENSEMBLE DES FORMES D'ENGAGEMENT

Si un grand nombre de savoirs et de compétences s'acquièrent dans le cadre scolaire (éducation formelle), le système éducatif et le marché du travail tels qu'ils sont conçus actuellement n'intègrent que trop peu la question des expériences et compétences liées à un cadre non formel.

Pour le Forum Français de la Jeunesse, il faut permettre à chaque jeune de valoriser son expérience de bénévolat dans une action syndicale, associative ou politique. Les jeunes se construisent à travers leurs engagements, et développent ainsi des savoir-faire, des savoir-être et des compétences qu'ils mettent souvent au service de leur futur travail.

Pour accroître cette reconnaissance, nous proposons que chaque jeune puisse accéder facilement à une Valorisation des Acquis et de l'Expérience⁵ (VAE), par la simplification et la promotion de ce dispositif. Actuellement, le non-recours important à ce dispositif s'explique par des démarches lourdes, longues (10 mois minimum), complexes, coûteuses et peu connues.

Nous formulons plusieurs propositions :

- Assurer une plus grande égalité d'accès à la VAE par l'encadrement des coûts d'accès entre les territoires et entre les domaines des diplômes.
- Présenter la VAE à l'ensemble des jeunes, lors des formations aux droits dont nous souhaitons la mise en place dès la 3ème, puis tout au long du cursus scolaire.
- Simplifier l'étape de recevabilité de la demande de VAE en fluidifiant et en raccourcissant les parcours de certification.

2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE, SANS FAIRE DE L'ENGAGEMENT UNE OBLIGATION

SOUTENIR L'ENSEMBLE DES FORMES D'ENGAGEMENT

Créé en 2010, le Service civique vise à « *renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale en offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général* ». Si la majorité des volontaires salue le dispositif (89% pour la TNS-Sofres en 2013), en 2015, une demande sur cinq seulement conduit à la réalisation d'un Service civique, faute de places disponibles.

La création d'un Service civique obligatoire n'apparaît donc pas comme une priorité, d'autant plus que l'engagement doit rester volontaire, conformément à son essence. Les efforts menés depuis quelques années vers une reconnaissance d'un droit effectif à faire une année de césure dans la scolarité, en facilitant les conditions de départ et la reprise des études, montrent que d'autres mesures peuvent encourager l'engagement personnel et collectif. Une année de césure pour partir à l'étranger, faire un stage ou avoir un engagement militant contribue pour beaucoup à l'acquisition de compétences uniques pour la.le jeune bénéficiaire.

Ainsi, le Forum Français de la Jeunesse souhaite :

- Qu'un contrôle effectif des missions proposées en Service civique soit mis en place pour accroître leur qualité. La multiplication des missions représente un véritable défi. Elle demande une augmentation des moyens humains et financiers de l'Agence du Service civique, afin qu'elle puisse s'assurer de la qualité de chaque mission et de leur conformité avec un objectif d'intérêt général.
- Que les formations reçues par la.le volontaire tout au long de son Service civique soient multipliées afin de l'aider à remplir sa mission, et ensuite de lui permettre de tirer le meilleur de cette expérience dans son projet de vie future.
- Que le Service civique ne puisse en aucun cas être un emploi déguisé.
- Qu'un soutien plus large soit apporté à toutes les mesures qui renforcent l'ensemble des engagements. Les universités et les lycées doivent se doter d'un programme clair et transparent sur les conditions de l'année de césure afin de favoriser le départ et la reprise des études à l'issue de cette expérience.

3

**PERMETTRE L'APPROPRIATION DES
OUTILS NUMÉRIQUES PAR LES
JEUNES ET LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ANALYSE DE LEURS CONTENUS
AU SEIN DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

FAVORISER L'ESPRIT CRITIQUE DES JEUNES

Si la plupart des jeunes ont aujourd'hui accès aux outils numériques et à Internet, et s'en servent régulièrement, ils n'en exploitent que rarement l'ensemble du potentiel. Participer à un forum, répondre à des sondages, planifier un voyage, organiser des manifestations collectives ou tout simplement s'informer n'est pas inné mais nécessite un apprentissage, scolaire et non scolaire.

Trop souvent pourtant, la politique numérique de l'État se réduit à simplifier les démarches administratives en utilisant Internet et les réseaux sociaux pour communiquer sur ce qui est déjà mis en place. Cette action est nécessaire mais pas suffisamment ambitieuse. Par exemple, la hiérarchisation des informations, la vérification des sources ou la comparaison des informations, compétences indispensables au quotidien pour tout.e citoyen.ne, ne sont pas assez enseignées.

Permettre à chaque jeune, et à chaque citoyen.ne, d'être acteur.trice de sa vie numérique en toute conscience et sécurité doit être un objectif central de la politique du numérique aujourd'hui. Dans ce cadre, les mouvements de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire sont des partenaires incontournables de l'État. Ils faciliteront l'utilisation numérique de chacun.e, la constitution de contre-pouvoir face aux théories complotistes ou simplistes sur les plateformes numériques (réseaux sociaux, sites d'informations, sites de vidéos, etc.).

Nous proposons donc :

- Que des modules soient aménagés au sein des programmes scolaires pour répondre à ces nouveaux enjeux et permettre l'apprentissage de l'outil numérique et le développement de l'analyse critique par l'ensemble des jeunes et citoyen.ne.s.
- Que des acteur.trice.s de la société civile, notamment des adhérent.e.s d'organisations de jeunes, soient sollicité.e.s dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des modules pour instaurer des discussions entre pairs sur les pratiques et la vie numérique.

4

**PERMETTRE À TOUT ÂGE L'ACCÈS
FONDAMENTAL AU DROIT
D'ASSOCIATION EN SUPPRIMANT
LES BORNES D'ÂGE À LA
CRÉATION D'ASSOCIATION**

RENFORCER LA VIE ASSOCIATIVE

Dans la continuité des efforts faits sur le développement d'une pensée autonome et critique, nous souhaitons que tous les enfants et jeunes, quel que soit leur âge, puissent jouir du droit d'association comme n'importe quel.le autre citoyen.ne.

Il est question ici de permettre à chacun.e de créer une association, d'y adhérer, de participer à ses instances, de pouvoir être élu.e et d'exercer des responsabilités.

Nous proposons donc :

- De supprimer l'article 2 bis de la loi 1901 instauré en 2011 qui impose l'accord parental pour la création d'association.
- De dépasser les obstacles financiers empêchant la création d'association par les jeunes mineur.e.s en faisant jouer à l'État un rôle de garant auprès des organismes privés (banques, assurances,...) pour soutenir le développement de l'offre de prêts.

RENFORCER LA PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ POUR RENDRE LEUR PARTICIPATION EFFECTIVE

Les jeunes veulent s'engager pour la collectivité mais ne trouvent pas toujours leur place. Une image négative est ainsi trop souvent renvoyée à notre génération. Pourtant, la société a besoin de sa jeunesse pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain : digitalisation de l'économie, transition démographique, réchauffement climatique, etc.

Le renforcement de la place des jeunes dans la société apparaît comme une nécessité. Il appartient donc au futur gouvernement de rendre cette participation effective pour renforcer la place des jeunes dans la société, que ce soit dans la vie politique, dans l'économie ou sur l'environnement.

5

**INSTAURER LE NON-CUMUL DES
MANDATS DANS LE NOMBRE ET LA
DURÉE ET L'ÉTENDRE À
L'ENSEMBLE DES MANDATS
REPRÉSENTATIFS DE LA
VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

LA PARTICIPATION POLITIQUE

La qualité de la démocratie se mesure par la capacité d'accès de l'ensemble des citoyen.ne.s à la participation, quelque soit sa forme politique, économique ou sociale. La volonté de renouvellement de nos représentant.e.s politiques est une demande récurrente des citoyen.ne.s.

Afin de permettre une redynamisation des espaces démocratiques et impliquer davantage de personnes dans la prise de décision, la construction et la mise en œuvre des politiques publiques, il est crucial de mettre un terme au cumul des mandats. Les jeunes notamment, mais également les femmes et d'autres citoyen.ne.s sous représenté.e.s au sein des institutions démocratiques, pourront y trouver plus facilement leur place et y mettre en évidence leur capacité d'action, leur sens des responsabilités et leur force de propositions.

Si des avancées ont été réalisées depuis l'adoption en 2014 de la loi sur le non-cumul des mandats⁸, il sera toujours possible pour les responsables politiques d'occuper le même mandat pendant plusieurs dizaines d'années. Ce mécanisme pervers de notre démocratie est relativement isolé en Europe⁷. Le cumul des mandats entretient la professionnalisation des élu.e.s (qui font de la politique une carrière et non un engagement provisoire) et réduit la diversité des personnes exerçant un mandat électif. Par ailleurs, il favorise l'élévation des moyennes d'âge au Parlement et au Gouvernement.

Pour rénover notre système politique et accroître la participation politique de toutes et tous, il est nécessaire :

- De réduire à un seul mandat électif la détention de mandat sur une même période.
- De limiter le renouvellement des mandats une seule fois dans le temps. Une personne pourra ainsi exercer le mandat de Président.e de la République ou député.e 10 ans maximum, de conseiller.e municipal.e, général.e ou régional.e 12 ans maximum, ou de sénateur.trice 18 ans maximum.
- D'étendre les règles adoptées pour la vie politique à d'autres mandats de représentation qu'ils soient associatifs, économiques, sociaux ou syndicaux.

6

**ALLER À LA RENCONTRE DES
CITOYEN.NE.S EN INSTAURANT
LA DÉLOCALISATION PONCTUELLE
DES BUREAUX D'INSCRIPTION SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

LA PARTICIPATION POLITIQUE

L'abstention des jeunes est souvent déplorée à l'issue d'un scrutin. Nous faisons la différence entre une partie de l'abstention qui est intentionnelle (sentiment de non-représentation légitime), et une partie qui est accidentelle (non-inscription ou mal-inscription sur les listes électorales).

Comme le Don du sang et nombre d'associations le font pour leurs actions, il nous paraît essentiel d'aller à la rencontre des citoyen.ne.s pour les sensibiliser aux élections. Cette action simple et très peu coûteuse doit permettre l'information de chacun.e sur les échéances des élections et l'inscription sur les listes électorales de sa commune :

- L'installation de stands sur une journée ou demi-journée dans la rue, les places publiques principales, les lycées et universités, les maisons de quartiers, les Maisons des Jeunes et de la Culture ou lors d'événements d'ampleur favorisera la distribution des formulaires d'inscription et l'information des citoyen.ne.s.

7

**DÉVELOPPER LA CONSULTATION
DIRECTE DES CITOYEN.NE.S À TOUS
LES NIVEAUX DE DÉCISIONS**

LA PARTICIPATION POLITIQUE

Le référendum doit être une pratique plus utilisée, organisée après des temps publics d'information, dont des réunions ouvertes à chacun.e et des débats télévisuels de qualité. En prenant en compte l'avis des citoyen.ne.s, il représente une évolution indispensable à notre démocratie. Déjà instauré dans plusieurs pays du monde, il accorde aux citoyen.ne.s un pouvoir consultatif et abrogatif sur les lois françaises.

Dans ce sens, nous formulons plusieurs propositions :

- Les citoyen.ne.s doivent avoir la possibilité de s'exprimer par le référendum d'initiative populaire à tous les échelons politiques (communes, État, régions, etc.), ce qui passe par une simplification des démarches. Au-delà du soutien de 5 % des inscrit.e.s sur les listes électorales, la question devrait être obligatoirement soumise à un référendum local.
- La généralisation des conférences de consensus⁸ à chaque échelon exécutif, permettra de faire émerger un avis collectif et éclairé, en opposition à l'opinion immédiate et non concertée, sollicitée notamment lors de sondages.

8

METTRE EN PLACE UN RÉEL ET UNIQUE SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

LA PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

La participation des jeunes à la société n'est pas seulement politique, elle est aussi économique. Pourtant, en 2016, le taux de chômage des jeunes était de 25% contre 10% pour le reste de la population⁹. Il atteint même un jeune sur deux pour les non-diplômés 3 ans après avoir quitté le milieu scolaire, notamment pour les jeunes issus des quartiers populaires ou des espaces ruraux¹⁰.

Le décrochage scolaire ou l'arrêt des études peut parfois être dû à une mauvaise orientation des jeunes. La diversité de l'offre de formations, si elle permet en principe l'accès à une discipline de son choix, peut être un véritable labyrinthe. Les acteur.trice.s chargé.e.s d'aider les jeunes dans la recherche d'une orientation sont par ailleurs trop nombreux pour être clairement identifié.e.s : Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Mission Locale, Réseau information jeunesse, Pôle emploi, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO),... Si la dernière réforme de la formation professionnelle définit un nouveau Service Public de l'Orientation (SPO) à compétence partagée entre l'État et les Régions, ce SPO n'a compétence que sur les questions de formation et d'orientation professionnelle, ce qui n'est pas suffisant pour permettre aux jeunes de construire leurs projets de vie.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite ainsi la mise en place nationale d'un véritable service public de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement, en regroupant en son sein tous les acteur.trice.s jusque là concerné.e.s (SUIO, CIO, Mission Locale, réseau information jeunesse) et devant accompagner les jeunes jusqu'à ce qu'ils soient dans l'emploi stable.

- Cet accompagnement doit se faire sans discrimination (origine, genre, catégorie socio-professionnelle, etc.) et dans l'objectif de lutter contre les préjugés existants quant aux divers métiers et formations.
- Ce service devra proposer une rencontre annuelle individuelle avec chaque jeune pour faire le point sur son parcours et organiser une rencontre trimestrielle entre jeunes. En effet, permettre à un.e jeune en formation de rencontrer un.e jeune salarié.e, à un.e jeune décrocheur.euse d'échanger avec un.e jeune en formation ou encore à un.e jeune en recherche d'emploi de discuter avec un.e jeune en emploi, permet à tous les jeunes de se projeter, de découvrir plus précisément les formations et l'emploi afin de construire leurs propres parcours.

9

ORGANISER UN SUIVI INDIVIDUALISÉ POUR LES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE ET FACILITER L'INSERTION PAR LA MONTÉE EN CHARGE DE LA GARANTIE JEUNES

LA PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

En 2015, on estimait que 1,6 à 1,9 millions des 16-30 ans étaient ni en formation ni en emploi¹¹. On les appelle les NEETs au niveau européen. Les jeunes en situation de décrochage doivent bénéficier d'un suivi spécifique avec les moyens humains nécessaires, notamment en facilitant des parcours de formation qui alternent formation et activité professionnelle. L'absence de données précises ne nous permet toutefois pas de savoir lesquels se sont réorientés, ceux qui ont arrêté leur parcours scolaire ou universitaire, etc.

Pour les jeunes de 16-25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes. Ce dispositif, impulsé par l'Union européenne, doit donner à toutes et à tous la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi. Si 100.000 jeunes doivent en être bénéficiaires d'ici la fin 2016, ce qui est déjà une très bonne nouvelle, il nous importe que la dynamique soit poursuivie sur les prochaines années.

Nous proposons :

- D'instaurer une mission d'enquête parlementaire sur le sujet des jeunes en décrochage afin de mieux connaître la diversité des situations et le nombre de jeunes "décrocheurs".
- De renforcer le suivi individualisé des étudiant.e.s, notamment pour les aider en cas de réorientation¹².
- De maintenir et renforcer la Garantie Jeune en accroissant les moyens des missions locales pour suivre et conseiller les jeunes bénéficiant de Garantie jeunes afin de parvenir à 200.000 jeunes suivis par an d'ici 2020.
- D'étendre l'âge limite pour bénéficier de la Garantie jeunes de 25 à 30 ans.

10

SÉCURISER ET VALORISER LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

LA PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Les jeunes souhaitant s'orienter vers l'apprentissage doivent pouvoir le faire quels que soient leurs profils et leurs moyens financiers. Aujourd'hui, la majorité des jeunes en apprentissage affirme considérer leur emploi comme peu rémunérateur, notamment comparativement au travail fourni.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite que la voie de l'apprentissage soit sécurisée sur plusieurs aspects complémentaires. Il apparaît nécessaire :

- De renforcer les aides aux jeunes afin de permettre l'accès au logement et aux transports, frein important à une formation en apprentissage.
- De réviser les grilles de salaire des apprenti.e.s en fonction du niveau de qualification et de formation afin de leur permettre de vivre dignement. Ceci doit s'accompagner d'une nécessaire amélioration de leurs conditions de travail, notamment pour les apprenti.e.s de niveau IV et V.
- D'améliorer la sécurisation des parcours des apprenti.e.s en instaurant un tutorat externe exercé par des structures type missions locales, systématiquement proposé aux apprenti.e.s au moment de la signature de leur contrat. Ce suivi plus individualisé permettrait de réduire significativement les ruptures de contrats et d'augmenter la qualité de la formation. Les formateur.trice.s en CFA et les tuteur.trice.s d'apprentissage en entreprise devront encadrer un nombre limité de jeunes apprenti.e.s.
- De mener des actions de sensibilisation à l'apprentissage, auprès des entreprises et du grand public, par exemple en promouvant l'actuelle carte nationale « Étudiants des métiers ».
- D'informer les apprenti.e.s sur leurs droits lors de cours spécifiques afin qu'ils puissent être en pleine connaissance de ceux-ci et des moyens d'en bénéficier.
- D'agir pour l'égalité femme-homme en incluant ce thème dans les formations. Une enquête parlementaire pourrait aussi être menée sur la mixité femme-homme dans les niveaux IV et V.

11

RENFORCER LE DROIT À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

LA PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Tous les individus doivent se voir attribuer un droit à la formation, sous la forme d'un capital dont chaque jeune disposerait à l'entrée dans le système scolaire. Ce capital assure à chacun.e un volume minimal de formation et pourra être utilisé dans le cadre de la formation initiale ou ultérieurement pour reprendre des études, suivre une formation complémentaire,... Le Compte Personnel d'Activité constitue déjà une avancée dans l'individualisation des droits et leur portabilité tout au long de la carrière.

Le Forum Français de la Jeunesse propose dans cette perspective :

- Que les jeunes quittant le système scolaire précocement puissent voir leur compte abondé dès leur sortie du système scolaire pour pouvoir reprendre leurs formations plus tard.
- Que les établissements d'enseignement supérieur soient incités à proposer davantage de formation continue pour faciliter les reprises d'études et la montée en compétence des salarié.e.s tout au long de leur carrière.

12

FAVORISER L'EMBAUCHE EN CDI À L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

LA PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

En France, en droit du travail, un Contrat à Durée Indéterminée (ou CDI) est la forme normale du contrat de travail passé entre deux personnes. Pourtant, les jeunes sont les premiers concernés par les contrats précaires et, de fait, par le risque du chômage. Variable d'ajustement, surtout en temps de crise, les jeunes font donc face à une discrimination par rapport au reste de la population active.

Face au constat d'une entrée tardive sur le marché du travail et d'une stabilisation difficile de l'insertion professionnelle des jeunes, l'embauche des jeunes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) doit être favorisée. Le CDI est en effet l'une des clés pour accéder à une sécurité sociale, matérielle et professionnelle sur le long terme.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite :

- La limitation à un seul renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée (ou CDD) au sein d'une même entreprise afin de lutter contre les abus consistant à renouveler continuellement les CDD de leurs salarié.e.s en changeant simplement l'intitulé ou une partie du contenu du CDD afin de contourner les obligations légales. A l'issue du CDD, le contrat devra être requalifié en CDI.
- Le conditionnement des avantages fiscaux à la politique de l'entreprise en termes d'emploi en CDI.

13

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET LA PARTICIPATION AUX POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

LA PARTICIPATION ENVIRONNEMENTALE

Notre génération est celle qui va vivre de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique. Après l'espoir immense suscité par la COP21 de Paris, il est plus que temps d'agir. Quels que soient les niveaux de décisions (international, national, régional, etc), les citoyen.ne.s doivent être acteur.trice.s des choix économiques et sociétaux. L'étude du CREDOC (2016) montre l'envie d'agir des jeunes sur les sujets environnementaux. C'est le 4e domaine de bénévolat aujourd'hui pour notre génération (après le sport, l'éducation et la santé) et le 1er domaine où les jeunes envisagent d'être bénévoles dans le futur¹³.

En 2004, la Charte de l'Environnement avait réaffirmé à son article 7 le droit à la participation environnementale. Sur toute décision ayant un impact sur l'environnement, les citoyen.ne.s doivent être associé.e.s aux processus décisionnels, par un accès à l'information et la production d'avis. A l'heure actuelle, les efforts faits pour associer les jeunes à ces choix d'avenir sont très disparates en fonction des structures d'accueil et de vie. À l'initiative du Refedd (le Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable), le *Manifeste étudiant pour un enseignement supérieur durable*, publié en 2015, montrait que seul un tiers des établissements d'enseignement supérieur français menait une véritable démarche de développement durable.

Le Forum Français de la Jeunesse propose de favoriser la participation des jeunes aux décisions concernant leur environnement par :

- Le renforcement de la place de l'environnement dans les missions des établissements du primaire et du secondaire, permettant ainsi à chacun de comprendre les enjeux du changement climatique et d'agir pour en limiter l'ampleur.
- L'élection d'éco-délégué.e.s dans les établissements scolaires, permettant ainsi d'intégrer dans toutes les instances des établissements scolaires une réflexion sur la réduction de la consommation énergétique et l'évolution des pratiques quotidiennes des établissements (politique zéro déchet, recyclage, cantine scolaire, etc.).
- La généralisation des démarches de développement durable, ou Plan vert, dans les établissements scolaires, afin d'intégrer une logique globale respectueuse de l'environnement dans les projets d'investissements pluriannuels.
- Le développement de formations aux nouveaux métiers de la transition énergétique (à l'instar de formation sur la rénovation thermique des bâtiments) et l'inclusion de cette thématique transversale dans l'ensemble de l'offre de formations d'enseignement supérieur¹⁴.
- Le développement de formations continues spécifiquement dédiées au développement durable, afin de permettre les reconversions professionnelles dans les secteurs d'avenir des emplois verts¹⁵.

PERMETTRE L'ACCÈS AU DROIT COMMUN DES JEUNES ET L'EXERCICE DE LEURS DROITS

Dans la continuité de notre appel à favoriser l'engagement et la participation, nous souhaitons que les travaux du gouvernement s'orientent sur l'entrée des jeunes dans le droit commun. Les politiques jeunesse restent trop souvent centrées sur les questions d'engagement ou d'éducation, au détriment de l'accès aux droits.

C'est dans cette démarche que nous souhaitons agir davantage. Nos organisations se mobilisent contre la situation d'infériorité des jeunes que révèle la présence de barrière d'âge dans beaucoup de politiques publiques. Outre le fait que ces effets d'âge accroissent le non-recours aux droits, ils accentuent l'inégalité et la pauvreté dont souffre notre génération. Dans une situation économique atone, l'absence de mesures d'ampleur pour améliorer le quotidien des jeunes nous expose à une précarité plus forte chaque fois que l'accès aux soins, au logement ou au marché du travail est retardé.

Deux axes structurent nos propositions. Premièrement, chaque fois qu'un droit existe, à condition de vie égale, les jeunes doivent y avoir accès dans les mêmes conditions que leurs aîné.e.s. C'est le droit commun. La création de la prime d'activité depuis janvier 2016 a fait la démonstration pour la première fois qu'à 18 ans, qu'à conditions de vie et de travail égales, on pouvait avoir les mêmes droits. Dans un second temps, lorsque des difficultés spécifiques concernent les jeunes, des réponses adaptées doivent être apportées.

14

INSTAURER UNE FORMATION AUX DROITS À DESTINATION DES JEUNES, DÈS LA 3ÈME ET JUSQU'AU SUPÉRIEUR

ACCÈS AU DROIT COMMUN

À partir de 16 ans, l'école n'est plus obligatoire en France. Ainsi, dès la fin de la 3ème, certains jeunes quittent le milieu scolaire. Si l'éducation nationale n'est pas responsable de la situation de l'emploi en France (90 % des employeur.euse.s se disent satisfait.e.s de la formation des jeunes), elle a cependant son rôle à jouer pour former correctement les jeunes, faciliter l'insertion de tous les jeunes et combattre les inégalités, notamment selon les origines sociales, le sexe ou le capital culturel.

Il est ainsi important de donner, dès la 3ème, les outils nécessaires aux jeunes pour une insertion professionnelle de qualité.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite :

- L'instauration, pour tous les jeunes et dans l'ensemble des formations de la 3ème à la fin des études supérieures, d'une formation aux droits : présentation des droits des travailleur.euse.s et des droits liés à la santé ; information des jeunes quant aux services publics existants afin de les accompagner.
- La transformation du périmètre actuel de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour y inclure une présentation des droits systématique et approfondie.

15

**PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE
POUVOIR FAIRE SES PROPRES CHOIX
À TRAVERS UN PLAN
PLURIANNUEL RENFORÇANT LES
MOYENS FINANCIERS À
DESTINATION DES JEUNES LORS
DES ÉTUDES**

ACCÈS AU DROIT COMMUN

Chaque jeune doit pouvoir réaliser ses propres choix de vie de façon indépendante et autonome. Des moyens humains et matériels doivent être mobilisés par l'État afin de permettre aux jeunes en formation d'aller jusqu'au plus haut niveau de diplôme, sans avoir à pâtir de problèmes de logement, de santé ou d'alimentation qui sont facteurs de renoncement aux études. Ceci passe notamment par un droit à la formation et à l'insertion assorti d'une aide financière pour que chaque jeune puisse construire son parcours de formation.

Nous demandons :

- Une politique globale de revalorisation des bourses universitaires sur le quinquennat pour arriver par étapes à la généralisation d'un droit au financement des études.

16

**OUVRIR LE REVENU DE SOLIDARITÉ
ACTIVE (RSA) ET METTRE FIN
AUX CONDITIONS DÉROGATOIRES
DE LA PRIME D'ACTIVITÉ POUR LES
JEUNES DE MOINS DE 25 ANS**

ACCÈS AU DROIT COMMUN

Plusieurs études montrent que l'émancipation des jeunes passe par une autonomie financière. La protection sociale française, reposant historiquement sur la famille et sur le travail, n'est plus adaptée à la société actuelle. France Stratégie montrait en 2016 que les 18-24 étaient la classe d'âge la plus pauvre en France et que leur situation empirait¹⁶. Elle place bien souvent les jeunes dans une grande inégalité : certains ont la chance d'avoir une famille qui se pose en soutien alors que d'autres ne l'ont pas. Il nous semble indispensable que chaque jeune soit égal face à l'autonomie financière puisque celle-ci permet aux jeunes de s'émanciper et d'accéder plus facilement à l'emploi.

Le rapport Sirugue « *Repenser les minimas sociaux* » (2016) attirait l'attention sur ce problème dans sa synthèse : « *Priver la très grande majorité des jeunes de l'accès à notre dispositif universel de lutte contre la pauvreté ne me paraît en effet plus acceptable. Cette condition d'âge apparaît bien singulière au regard de la situation de nos voisins européens et, surtout, elle empêche de lutter efficacement contre la pauvreté des plus jeunes, dont la hausse depuis 2008 est malheureusement frappante. L'accès des jeunes aux minima sociaux doit donc être assuré* ».

Dans la continuité de ce rapport, nous demandons :

- L'ouverture du RSA socle aux jeunes de moins de 25 ans dans les mêmes conditions que celles existant pour les autres citoyen.ne.s. Complexe et plus contraignant, l'actuel dispositif de RSA-jeunes ne concernait au 31 décembre 2014 que 7 600 bénéficiaires¹⁷.
- L'ouverture de la Prime d'activité aux apprenti.e.s, stagiaires et étudiant.e.s salarié.e.s de moins de 25 ans touchant moins de 900 € par mois mais ayant suffisamment travaillé pour correspondre aux critères d'obtention en vigueur pour le reste de la population.

17

**GÉNÉRALISER LA MISE EN PLACE
D'UN CHÈQUE-SANTÉ POUR TOUS
LES JEUNES, GARANTISSANT
L'ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

ACCÈS À LA SANTÉ

La jeunesse est une période de construction, c'est à ce moment que s'acquière de bonnes pratiques de santé : se faire dépister, vacciner, aller régulièrement chez le médecin, etc. Pourtant, contraints de devoir gérer un budget extrêmement réduit et par méconnaissance du système de couverture sociale, les jeunes procèdent à des arbitrages dans leurs dépenses, souvent défavorables à leur santé.

Ce contexte a pour conséquence la remise en cause en particulier de l'accès aux soins pour les populations les plus fragiles, au premier rang desquelles se trouvent les jeunes. Il est aujourd'hui nécessaire que ces-derniers puissent disposer d'une complémentaire santé, élément indispensable pour accéder à la sécurité sanitaire. Aujourd'hui, 19 % des étudiant.e.s en sont exclu.e.s, c'est trois fois plus que le reste de la population.

Dans la continuité de la généralisation de la complémentaire santé pour les salarié.e.s, mise en place à la suite de l'accord national interprofessionnel de 2013, le Forum Français de la Jeunesse propose :

- L'élargissement de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc) et l'aide à la complémentaire santé afin de réduire le nombre de jeunes sans couverture maladie complémentaire. La création de cette aide spécifique s'impose dans la mesure où le poste « acquisition d'une mutuelle » est un des premiers sur lesquels les étudiant.e.s et les jeunes font des sacrifices.
- La mise en place d'un Chèque-santé national pour tous les jeunes de moins de 30 ans, afin que ces-derniers puissent accéder aux soins et s'offrir une complémentaire santé permettant de couvrir les dépenses indispensables comme les soins dentaires, optiques, etc.. Il s'agirait de généraliser et d'harmoniser les dispositifs mis en place par plusieurs régions.

18

**METTRE EN PLACE UN
PASS-CONTRACEPTION NATIONAL
POUR L'ENSEMBLE DES JEUNES
DE 16 À 30 ANS**

ACCÈS À LA SANTÉ

Déjà mis en place dans plusieurs régions françaises, le Pass-contraception permet aux jeunes femmes et hommes d'accéder gratuitement et anonymement à des consultations médicales spécialisées, des contraceptifs ainsi que des dépistages. Il permet un meilleur accès des jeunes à la santé mais aussi à l'information et à la prévention, notamment des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et des grossesses non désirées. Il assure également une meilleure connaissance par les jeunes des différents moyens de contraception existants (préservatifs, pilules, stérilets, implants, anneaux, patchs, etc.), afin de permettre à chacun et chacune de choisir le contraceptif de son choix, en connaissance de cause et en fonction de ses besoins.

Par ailleurs, si la mise en place de ce Pass-contraception pour l'ensemble des jeunes français.e.s représente un investissement, en réduisant les maladies, les grossesses non désirées et les changements réguliers de contraceptif, il représentera rapidement des économies pour la Sécurité Sociale.

- Ce Pass-contraception se présentera sous la forme d'un carnet de chèques détachables à donner aux professionnel.le.s de santé pour bénéficier des actes cités ci-dessus (consultations, achats, dépistages). Sa généralisation permettra de réduire les inégalités d'accès aux soins en fonction des ressources financières des jeunes ou du territoire sur lequel ils habitent.
- Sa création doit impérativement s'accompagner d'une information d'ampleur au niveau national et régional auprès des jeunes, et des professionnel.le.s de santé, sur l'existence de ce Pass, son utilité et ses avantages. La procédure pour y accéder doit être simple et accessible à toutes et tous.

19

**PERMETTRE À CHAQUE CITOYEN.NE
D'ÊTRE INFORMÉ.E SUR UNE
ALIMENTATION RESPONSABLE ET
D'Y AVOIR FACILEMENT ACCÈS**

ACCÈS À LA SANTÉ

Accéder à une bonne alimentation est un facteur essentiel de l'amélioration de l'état de santé de la population française. En 2014, 46% de la population française était en surpoids ou atteinte d'obésité.¹⁸, Cela réduit l'espérance de vie des français.e.s et accroît le risque de contracter une maladie chronique¹⁹. 13 % des décès en Europe étaient imputables à l'obésité en 2002.

De nombreuses actions sont nécessaires afin de permettre à l'ensemble des citoyens.e.s d'accéder à une alimentation responsable (locale, biologique, de saison, équitable, etc.):

- Les restaurations collectives (scolaires, institutions publiques, entreprises) doivent être incitées fiscalement à adapter leurs offres en prenant réellement en compte les besoins nutritionnels, en respectant les produits de saison, en intégrant des alternatives végétariennes et végétaliennes et en favorisant autant que possible une alimentation d'origine locale et biologique.
- Une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à taux réduit appliquée aux produits biologiques, éco-conçus ou issus du commerce équitable ou de l'économie circulaire récompensera les achats responsables tout en soutenant les entreprises et agriculteur.trice.s qui les produisent.
- La mise à disposition d'espaces dans les établissements scolaires et universitaires ainsi que dans les différents lieux d'accueil de publics (Foyers de Jeunes Travailleurs, Maison des Jeunes et de la Culture, Caisse d'Allocations Familiales, centres sociaux, mairies, etc.) à des réseaux de circuits courts proposant des paniers de légumes et/ou fruits venant d'un.e agriculteur-trice local.e (comme les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) s'inscrit également dans ce cadre.

20

**IMPOSER LA MISE EN PLACE
DANS TOUTES LES RÉGIONS
FRANÇAISES D'UN TARIF RÉDUIT
POUR L'ACCÈS AUX TRANSPORTS
DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS
AU SEIN DES CONTRATS DE
PLAN ÉTAT-RÉGION**

ACCÈS À LA MOBILITÉ

Nous le savons, aujourd'hui l'accès à la mobilité est un vecteur fort d'inégalités entre les jeunes, et notamment d'inégalités territoriales. Les jeunes peuvent être amenés à changer de régions de résidence pendant leurs formations, ou à la fin de leurs études pour trouver leur premier emploi. Un soutien aux transports collectifs renforce autant l'adoption de comportements souhaitables pour l'environnement, qu'il contribue au vivre-ensemble.

Aujourd'hui, les régions sont les cheffes de file du transport au niveau territorial ce qui nécessite pour l'Etat de contractualiser avec elles dans ce domaine²⁰. La reconnaissance d'un droit à la mobilité aura de nombreuses conséquences positives sur le dynamisme de chaque région, son développement économique et culturel, sa démographie, etc.

- Au même titre que la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) impose un quota de logements sociaux aux communes, nous souhaitons que l'État oblige un effort, un tarif réduit pour les jeunes de moins de 30 ans, des régions, départements et communes pour leur accès aux transports.
- Cette contractualisation État-région doit réduire les inégalités territoriales, en prenant en compte les territoires isolés. Le maillage de transport en commun de qualité est une mission de service public, il est donc important de permettre des réseaux de bus sur l'ensemble des territoires et de conserver les trains et gares des communes, y compris rurales. La mise en place d'un réseau sur l'ensemble du territoire adapté à chaque territoire ne peut être faite sans un soutien de l'État et une planification.

21

**RENDRE POSSIBLE L'ACCÈS DE
TOUTES ET TOUS À UN LOGEMENT
EN INSTAURANT UN SYSTÈME
DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE
UNIQUE POUR L'ENSEMBLE
DES JEUNES**

ACCÈS AU LOGEMENT

Les difficultés des jeunes dans l'accès au logement sont réelles : selon l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) ce sont 68% des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui y ont été confrontés. Or, sans accès au logement, l'accès à un emploi stable, aux études de son choix, et à l'autonomie, est un parcours du combattant.²¹

Depuis 2012, plusieurs dispositifs ont été mis en place, ouverts à des publics différents et très précis. Le dispositif Caution Locative Étudiante (CLÉ) est à destination des seul.e.s étudiant.e.s, tandis que le dispositif Visa pour le Logement et l'Emploi (VISALE) s'adresse qu'aux jeunes de moins de 30 ans qui sont salariés du secteur privé. Si ces mesures marquent un progrès notable depuis 2012, on sait que la coexistence de dispositifs nombreux, même s'ils sont utiles, limite toujours le recours aux droits. Leur connaissance par les bénéficiaires potentiel.le.s s'avère plus limitée et réduit d'autant leur utilisation. A la rentrée 2016, 9 321 étudiant.e.s ont bénéficié du dispositif CLÉ. C'est peu quand on sait que la France compte plus de 2,5 millions d'étudiant.e.s, dont les deux tiers désirent quitter le foyer familial pour étudier dans une autre ville ou accéder à l'autonomie.

Afin de rendre l'accès au logement pour les jeunes le plus large possible, le gouvernement a étendu en 2016 le programme VISALE à l'ensemble des étudiant.e.s boursier.e.s. Le mouvement d'unification des procédures est une très bonne nouvelle.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite que l'on poursuive dans ce sens par l'instauration d'une Garantie universelle des loyers venant sécuriser l'accès au logement des jeunes non étudiant.e.s ou salarié.e.s (chômeurs.euses, apprenti.e.s, volontaires, etc.) :

- Le développement d'un système unique de cautionnement solidaire permettra l'accès au logement de tou.te.s. Il passe par la mise en cohérence des dispositifs existants afin qu'ils soient ouverts à l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans, quelle que soit leur situation.

22

**PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT
DE LOGEMENT À ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE POUR RÉDUIRE LA
FACTURE ÉNERGÉTIQUE**

ACCÈS AU LOGEMENT

Le coût des logements, du fait notamment de la facture énergétique, constitue une seconde problématique. Pour économiser de l'énergie et de l'argent, il est essentiel de rénover le parc de logements précaires, publics et privés, et de favoriser l'information et la sensibilisation à des habitudes moins consommatrices.

Les travaux d'isolation et d'efficacité énergétique des bâtiments (résidences étudiantes, HLM, etc.) ne doivent toutefois en aucun cas avoir pour conséquence une hausse des loyers, ce qui se ferait au détriment des ménages les plus précaires. Il est donc nécessaire d'impulser à la fois un cadre pour les nouveaux logements, mais également de se préoccuper des habitations actuelles et de leur rénovation.

- La mise en place « chèques verts » pourrait remplacer le système actuel de crédit d'impôt. Les Français.es disposeraient ainsi d'un moyen direct de paiement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique auprès d'entreprises agréées, encourageant et favorisant ainsi la durabilité des logements et limitant sur le long terme les dépenses en matière d'énergie.

SYNTHÈSE DE NOS PROPOSITIONS

RECONNAÎTRE DANS
LA FORMATION ET
L'EMPLOI, LES
EXPÉRIENCES
ASSOCIATIVES ET
COMPÉTENCES ACQUISES
DANS LE CADRE
NON FORMEL

SOUTENIR LE
DÉVELOPPEMENT DU
SERVICE CIVIQUE,
SANS FAIRE DE
L'ENGAGEMENT UNE
OBLIGATION

PERMETTRE
L'APPROPRIATION DES
OUTILS NUMÉRIQUES PAR
LES JEUNES ET LE
DÉVELOPPEMENT DE
L'ANALYSE DE LEURS
CONTENUS AU SEIN DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

PERMETTRE À TOUT ÂGE
L'ACCÈS FONDAMENTAL AU
DROIT D'ASSOCIATION EN
SUPPRIMANT LES BORNES
D'ÂGE À LA CRÉATION
D'ASSOCIATION

INSTAURER LE NON-CUMUL
DES MANDATS DANS LE
NOMBRE ET LA DURÉE ET
L'ÉTENDRE À L'ENSEMBLE
DES MANDATS
REPRÉSENTATIFS
DE LA VIE ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE

ALLER À LA RENCONTRE
DES CITOYEN.NE.S EN
INSTAURANT LA
DÉLOCALISATION
PONCTUELLE DES
BUREAUX D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES

DÉVELOPPER LA
CONSULTATION DIRECTE
DES CITOYEN.NE.S À
TOUS LES NIVEAUX DE
DÉCISIONS

METTRE EN PLACE UN RÉEL
ET UNIQUE SERVICE
PUBLIC DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION ET
DE L'ACCOMPAGNEMENT
DES JEUNES

ORGANISER UN SUIVI
INDIVIDUALISÉ POUR LES
JEUNES EN SITUATION DE
DÉCROCHAGE ET FACILITER
L'INSERTION PAR LA
MONTÉE EN CHARGE DE
LA GARANTIE JEUNES

SÉCURISER ET VALORISER
LA VOIE DE
L'APPRENTISSAGE

RENFORCER LE DROIT À LA
FORMATION TOUT AU LONG
DE LA VIE

FAVORISER L'EMBAUCHE
EN CDI À L'ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL

SYNTHÈSE DE NOS PROPOSITIONS

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT
ET LA PARTICIPATION
AUX POLITIQUES
ENVIRONNEMENTALES

INSTAURER UNE
FORMATION AUX DROITS
À DESTINATION DES
JEUNES, DÈS LA 3ÈME ET
JUSQU'AU SUPÉRIEUR

PERMETTRE À CHAQUE
JEUNE DE POUVOIR FAIRE
SES PROPRES CHOIX À
TRAVERS UN PLAN
PLURI-ANNUEL
RENFORÇANT LES
MOYENS FINANCIERS À
DESTINATION DES JEUNES
LORS DES ÉTUDES

OUVRIRE LE REVENU DE
SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)
ET METTRE FIN AUX
CONDITIONS
DÉROGATOIRES DE LA
PRIME D'ACTIVITÉ POUR
LES JEUNES DE MOINS DE
25 ANS

GÉNÉRALISER LA MISE EN
PLACE D'UN
CHÈQUE-SANTÉ POUR TOUS
LES JEUNES,
GARANTISSANT L'ACCÈS
À UNE COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ

METTRE EN PLACE UN
PASS-CONTRACEPTION
NATIONAL POUR
L'ENSEMBLE DES JEUNES
DE 16 À 30 ANS

PERMETTRE À CHAQUE
CITOYEN.NE D'ÊTRE
INFORMÉ.E SUR UNE
ALIMENTATION
RESPONSABLE ET D'Y
AVOIR FACILEMENT
ACCÈS

IMPOSER LA MISE EN PLACE
DANS TOUTES LES RÉGIONS
FRANÇAISES D'UN TARIF
RÉDUIT POUR L'ACCÈS AUX
TRANSPORTS DES JEUNES
DE MOINS DE 30 ANS AU
SEIN DES CONTRATS DE
PLAN ETAT-RÉGION

RENDRE POSSIBLE L'ACCÈS
DE TOUTES ET TOUS À
UN LOGEMENT EN
INSTAURANT UN SYSTÈME
DE CAUTIONNEMENT
SOLIDAIRE UNIQUE
POUR L'ENSEMBLE DES
JEUNES

PERMETTRE LE
DÉVELOPPEMENT DE
LOGEMENT À ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE POUR
RÉDUIRE LA FACTURE
ÉNERGÉTIQUE

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE PARTICIPATIF
POUR VOTER POUR VOS PROPOSITIONS PRÉFÉRÉES,
SOUMETTRE VOS PROPRES PROPOSITIONS ET
INTERPELLER LES RESPONSABLES POLITIQUES
DE VOTRE CHOIX !

WWW.BOUSCULELAPOLITIQUE.FR

LES NOTES

¹. « Six façons bien différentes de voir la jeunesse », un article de Jean-Claude Richez paru dans la revue Territoires de l'INJEP.

². On parle de non-recours aux prestations quand un droit existe mais que les bénéficiaires potentiels n'y accèdent pas faute d'information sur leur existence ou par volonté de ne pas être stigmatisés par leur entourage.

³. France stratégie, Note 2017-2027, « *Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?* » (2016).

⁴. Enquête européenne de 2012 sur la qualité de vie EQLS (European Quality of Life Survey).

⁵. La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Trois ans d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée sont nécessaires.

⁶. A partir de 2017, il ne sera plus possible de cumuler un mandat national avec un mandat exécutif local (par exemple un député ne peut plus être maire, adjoint ou vice président d'un exécutif régional).

⁷. Informations issues du site Vie Publique du Gouvernement français : « *En 2012, 476 députés sur 577 (82%) et 267 sénateurs sur 348 (77%) exerçaient au moins un autre mandat électif. [...] Ces chiffres font de la France une exception en Europe, où la proportion d'élus en situation de cumul ne dépasse pas 20%. En Italie, 16% des parlementaires exercent au moins un autre mandat, ils ne sont que 15% en Espagne, 13% en Grande-Bretagne et 10% en Allemagne [...]* ».

⁸. Organisées en France avec succès dans le domaine de la santé, en particulier en médecine, les conférences de consensus rassemblent un panel de représentant.e.s de la société civile amené à formuler des propositions sur un sujet spécifique et permettent d'intégrer les citoyen.ne.s à la construction des décisions publiques.

⁹. INSEE (deuxième trimestre 2016).

¹⁰. CEREQ, *Enquête 2013 auprès de la Génération 2010, Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme*, 2013.

¹¹. Antoine Dulin, Rapport « *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* », avis de suite, 2015.

¹². L'université de La Rochelle propose, par exemple, aux étudiant.e.s en première année de licence un parcours individualisé de réussite, organisant des rendez-vous individualisés avec chaque étudiant.e prenant en compte les aptitudes, projets personnels et professionnels de chacun.e. Ces entretiens permettent à l'étudiant.e de discuter de son projet professionnel avec un enseignant et d'effectuer ses choix d'inscription pédagogique. Quatre parcours sont proposés en fonction des résultats de ce suivi : un cursus master ingénierie, un cursus classique, une première année réalisée en deux ans ou un parcours réorientation. Ce dispositif, en place depuis 3 ans, a permis de faire chuter sensiblement le taux d'abandon scolaire. Pour l'année 2015-2016, 500 étudiant.e.s ont bénéficié de cet accompagnement. 120 se sont vu.e.s proposer une réorientation ou une première année à réaliser sur 2 ans, 60 ont effectivement choisi ces options.

¹³. CREDOC, Baromètre jeunesse, 2016.

¹⁴. Par l'exemple, il pourrait y avoir des modules sur la responsabilité sociétale des organisations dans les filières économiques et financières ou sur la santé environnementale dans les formations médicales.

¹⁵. L'article 181 de la loi de transition énergétique (2015) oblige les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les centres de formation des apprenti.e.s « à favoriser la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage ». C'est un premier pas encourageant qu'il nous faut approfondir.

¹⁶. France stratégie, Note 2017-2027, « *Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?* » (2016).

¹⁷. DREES, Rapport « minima sociaux et prestations sociales », 2016.

¹⁸. INSERM, Kantar Health, Roche (2012), « Enquête épidémiologique sur le surpoids et l'obésité ».

¹⁹. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on parle de « maladie chronique » dans le cas d'une affection de longue durée qui évolue avec le temps, c'est à dire d'une maladie qui nécessite de suivre un traitement au quotidien (médicaments, soins, etc).

²⁰. Le projet de loi Egalité et citoyenneté, en cours de discussion au Parlement, devrait doter les régions de compétences de chef de file en matière de politiques jeunesse.

²¹. Selon l'Association pour l'accès aux garanties locatives, 500 000 emplois ne sont pas pourvus faute d'une solution de logement pour les salarié.e.s.

La participation réelle de l'ensemble des citoyen.ne.s est la condition nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. Pourtant, alors que les jeunes sont les premiers concernés par les politiques décidées aujourd'hui pour construire la société de demain, ils sont encore trop peu associés dans les prises de décisions publiques. La participation des jeunes constitue en ce sens un enjeu démocratique majeur de notre société. C'est pourquoi les 15 organisations du Forum Français de la Jeunesse portent collectivement, depuis 2012, des propositions sur l'ensemble des enjeux que traverse notre société.

Décidé.e.s à placer les jeunes au cœur du débat, nous publions ce Livre Blanc à destination des pouvoirs publics et des acteurs jeunesse. Nos 22 propositions ont vocation à améliorer les conditions de vie des jeunes en renforçant leur engagement, leur participation démocratique et en leur permettant l'accès au droit commun.



LES AVIS PUBLIÉS PAR LE FORUM FRANÇAIS DE LA JEUNESSE

Avis n°1 : La représentation des jeunes en France (2012)

Avis n°2 : De nouvelles politiques en direction des jeunes (2013)

Avis n°3 : Faire du droit à la santé une réalité pour tous les jeunes (2013)

Avis n°4 : Le vote et la participation des jeunes en France (2014)

Avis n°5 : Formation et insertion professionnelles des jeunes – Quelles conditions pour un parcours choisi ? (2014)

Avis n°6 : Enjeux climatiques – Les jeunes, force de propositions (2015)

Le Guide des organisations de jeunes, « jeunes et engagé.e.s » (2017)



Association le Forum Français de la Jeunesse

02 rue de la Paix

93500 Pantin

www.forumfrancaisjeunesse.fr



[@ForumFrancaisJeunesse](https://www.facebook.com/ForumFrancaisJeunesse)



[@FFJeunesse](https://twitter.com/FFJeunesse)